L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 72 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.
DIMANCHE, 14 AOUT 1887.

PETITES ANNONCES.

A VENDRE.

A vendre—Cette buvette bien connue et entièrement située, avec toutes les installations, meubles avec des ameliorations modernes, au No. 259 rue Decatur entre St Philippe et Hôpital faisant de bonnes affaires près du marché aux légumes est en vente à grand sacrifice. Pour les conditions s'adresser à Louis H. Perret, 70 Passage de la Bourse. 14août 1f

A VENDRE—Un fonds de boulangerie y compris les ustensiles, cheval, charrette et clientèle. S'adresser au No 901 rue des Magasins, pour plus amples informations.
14 août—2f

A VENDRE. — Une vacherie, située coin de rue Edmund et Green. S'adresser sur les lieux. 5 août—1m.

A VENDRE.—Six terrains et bâtisses dans l'ilet compris entre les rues Galvez, Abade Miro et Onzaga. 3me district. S. Blasini, 58 Royale. 24 juil—4 dim.

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Juliette Victor.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 21.134—Division D. —Avis est par le président donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Marie Amelia Flentge Victor, exécutrice testamentaire de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
10 août—10 14 19

Succession de Charles Spencer et Julia Matthews, sa femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No. 21.845—Division D.—Attendu que Gabriel Villeré, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'exécutrice testamentaire dans la succession de feu Adolph Simon Baker décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux qui peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
12 août—12 17 21.

Succession de Adolph Elmer Baker.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 21 871—Division D.—Attendu que Gabriel Villeré, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Charles Spencer et Julia Matthews, sa femme, décédés intestat; avis est par le présent donné à tous ceux qui peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
11 août—11 16 20

Succession de Solidelle Dubuclet, veuve Lanoix François Parent.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 21.931—Division D. —Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Pierre Simeon Esnard, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
10 août—10 14 19

Succession de John H. Kennard.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 21.099—Division C. —Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final et le tableau de distribution présentés par John Hanson Kennard, administrateur de cette succession ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément au dite compte et tableau.
Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN Greffier.
7 août—7 12 16

Succession de Jean Pierre Saizy.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—Division E—No 21.298—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession, à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Pierre Sales, administrateur de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN.
10 août—10 14 19 Greffier.

Succession de Dorothea Miller.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 21 915—Division D.—Attendu que Johanna Angela Weaver a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécutrice testamentaire dans la succession de feu Dorothea Miller, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour,
W. J. MCGEEHAN,
5 août—5 10 14 Greffier.

Succession de Salvador Fernandez.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 11.957 Division D. Attendu qu'Eloise Lafaye a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécuteur testamentaire dans la succession de feu Salvador Fernandez, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux qui peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
5 août—5 10 14

ANNONCE JUDICIAIRE

Mme Caroline Bent, veuve de Andrew Hume, vs William Braun.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 21.628—Division D.—Vu un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 27 août 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:—

Un certain terrain ou morceau de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans la Quatrième District de cette ville, savoir: Un trois cent soixante-quinze pieds environ quatre-vingt-dix-neuf pieds onze pouces environ de profondeur du côté sud-est sur une profondeur de cent vingt-sept pieds dix pouces et cinq lignes, entre lignes parallèles. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Etant la même propriété que Mme J. N. McConnell, défenderesse dans cette affaire, a acquise de Jules Birot et Nerestan Haubuchon, conformément à un acte passé pardevant T. Buisson, notaire en cette ville, le 26ème jour d'août 1873.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
9 août—9,16,23,30—sept 6,10

ANNONCE JUDICIAIRE.

Jean Muié vs Mme L. H. Peuch, femme, J. N. McConnell et son mari.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 21.748—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade rue des Magasins, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 10 septembre 1887, à midi, de la propriété décrite ci-dessous, à savoir:

Un lot de terre, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans le carré borné par les rues Ste-Anne, Robertson, Dumaine et Claiborne, mesurant trente-cinq pieds onze pouces cinq lignes de face à la rue Ste-Anne sur une profondeur de cent vingt-sept pieds dix pouces et cinq lignes, entre lignes parallèles. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Etant la même propriété que Mme J. N. McConnell, défenderesse dans cette affaire, a acquise de Jules Birot et Nerestan Haubuchon, conformément à un acte passé pardevant T. Buisson, notaire en cette ville, le 26ème jour d'août 1873.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
9 août—9,16,23,30—sept 6,10

ANNONCE JUDICIAIRE.

Wm. N. Grunewald vs. Mme Alice C. Bouligny et son mari.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 21.719—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 7 septembre 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain morceau de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, passages, privilèges qui y appartiennent en quelque sorte, situé dans la carré d'ilet borné par la rue de Peters, les rues Lourdes, Prytanie et Pitt, formant l'angle de l'avenue Peters et de la rue Prytanie, mesurant, plus ou moins, quatre cent six pouces et six lignes de façade à l'avenue Peters, sur cent quarante-sept pieds sept pouces et quatre lignes de profondeur et quatre-vingt-dix pieds de façade sur la rue Prytanie, cent trente huit pieds quatre pouces de profondeur du côté opposé, et une largeur sur la ligne du fond de cent cinq pieds. Etant la même propriété acquise par Mme Alice C. Bouligny, défenderesse ici, du demandeur, par acte passé devant Andree Hero, Jr., notaire en cette ville, le 3 avril 1886.

Saisi dans la susdite affaire.
Conditions—Comptant pour payer la réclamation du demandeur du montant de trois cent cinquante ($350) dollars avec huit pour cent d'interet par an du 13 avril 1886 jusqu'à paiement—plus une somme, principal et intérêt, honoraires d'avocat: quatre dollars frais pour copie du titre—les frais du procès et de la vente et les taxes de ville et d'Etat dues sur la dite propriété.

2° L'acquéreur assumant jusqu'à concurrence de l'enchère le paiement d'un certain billet de trois cent cinquante dollars, souscrit par la défenderesse Mme Bouligny à son propre ordre et par elle endossé avec hypothèque de son propre chef, daté du 3 avril 1886, et fait payable deux ans plus tard et portant intérêt à huit pour cent de la date de souscription jusqu'à parfait paiement et garanti par hypothèque du vendeur sur la dite propriété, conformément avec la réclamation du demandeur. Lacquéreur assumant toutes les obligations de l'acte primitif de la vente touchant les honoraires d'avocat, etc.

3° Le reliquat, s'il y en a, comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
6 août—6 13 20 27—sept 3 7

ANNONCE JUDICIAIRE.

Smith Bros & Co vs Mme Anne Leonard.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 21 617.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 27 août 1887, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:—

Un certain terrainet toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, passages, privilèges y appartenant en quelque sorte, situé dans le Deuxième district de cette ville, carré d'ilet borné par les rues St-Louis, Bourbon, Royale et Toulouse, désigné par la lettre B sur un plan dressé par J. A. D'Hémecourt, député voyer, daté du 21 décembre 1836, et annexé à un acte passé pardevant A. Boudonsqué, ancien notaire en cette ville, le vingt deuxième jour de janvier mil huit cent cinquante huit, d'après lequel plan dédit terrain mesure dix neuf pieds six pouces et deux lignes de façade rue St-Louis, sur cent soixante pieds de profondeur sur les lignes de chaque coté et dix neuf pouces de largeur dans le fond; borné sur le côté de la rue Royale par le terrain C, et sur le côté de la rue Bourbon, par le terrain A.

Ensemble avec quatre-vingt dix actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane y attachés et pesant sur la propriété. Saisie en cette affaire.

Conditions—Comptant pour payer la réclamation de la demanderesse: La somme de cinq cent quarante dollars, montant du prêt avec dix pour cent d'intérêt par an à partir du 1er octobre 1881: de plus la somme de mille quatre-vingts dollars, montant des contributions sur les actions du capital avec huit pour cent par an d'intérêt sur cent quatre-vingts dollars à partir du 1er décembre 1881; et cent quatre-huit pour cent par an d'intérêt sur cent quatre-vingts dollars à partir du 1er décembre 1882, et cent quatre-vingts dollars à partir du 1er décembre 1883 et huit pour cent par an d'intérêt sur cent quatre-vingts dollars, à partir du 1er décembre 1884, et huit pour cent par an d'intérêt sur cent quatre-vingts dollars à partir du 1er décembre 1885; et huit pour cent par an intérêt sur cent quatre-vingts dollars à partir du 1er décembre 1886, et les frais de procès et les taxes de ville et d'Etat dues sur la dite propriété.

L'acquéreur en outre assumera le reste de la dette du capital, savoir: la somme de sept mille vingt dollars la propriété restant spécialement hypothéquée comme garantie de la dette; l'acquéreur en outre assumera toutes les obligations de l'acte primitif de la vente touchant les honoraires d'avocat, etc.

3° Le reliquat, s'il y en a, comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
4août—4 9 13 14

ANNONCE JUDICIAIRE.

La Banque des Citoyens de la Louisiane vs Mlle Léonie Leprêtre.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans—No 20.681—En vertu d'un writ de saisie et de vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile du District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 27 août 1887, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:—

Un certain terrainet toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, passages, privilèges y appartenant en quelque sorte, situé dans le Deuxième district de cette ville, carré d'ilet borné par les rues St-Louis, Bourbon, Royale et Toulouse, désigné par la lettre B sur un plan dressé par J. A. D'Hémecourt, député voyer, daté du 21 décembre 1836, et annexé à un acte passé pardevant A. Boudonsqué, ancien notaire en cette ville, le vingt deuxième jour de janvier mil huit cent cinquante huit, d'après lequel plan dédit terrain mesure dix neuf pieds six pouces et deux lignes de façade rue St-Louis, sur cent soixante pieds de profondeur sur les lignes de chaque coté et dix neuf pouces de largeur dans le fond; borné sur le côté de la rue Royale par le terrain C, et sur le côté de la rue Bourbon, par le terrain A.

Ensemble avec quatre-vingt dix actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane y attachés et pesant sur la propriété. Saisie en cette affaire.

Conditions—Comptant pour payer la réclamation de la demanderesse: La somme de cinq cent quarante dollars, montant du prêt avec dix pour cent d'intérêt par an à partir du 1er octobre 1881: de plus la somme de mille quatre-vingts dollars, montant des contributions sur les actions du capital avec huit pour cent par an d'intérêt sur cent quatre-vingts dollars, à partir du 1er décembre 1881; et cent quatre-huit pour cent par an d'intérêt sur cent quatre-vingts dollars à partir du 1er décembre 1882, et cent quatre-vingts dollars à partir du 1er décembre 1883 et huit pour cent par an d'intérêt sur cent quatre-vingts dollars, à partir du 1er décembre 1884, et huit pour cent par an d'intérêt sur cent quatre-vingts dollars à partir du 1er décembre 1885; et huit pour cent par an intérêt sur cent quatre-vingts dollars à partir du 1er décembre 1886, et les frais de procès et les taxes de ville et d'Etat dues sur la dite propriété.

L'acquéreur en outre assumera le reste de la dette du capital, savoir: la somme de sept mille vingt dollars la propriété restant spécialement hypothéquée comme garantie de la dette; l'acquéreur en outre assumera toutes les obligations de l'acte primitif de la vente touchant les honoraires d'avocat, etc.

3° Le reliquat, s'il y en a, comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
4août—4 9 13 14

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'un intérêt dans une propriété et une bague en diamant,
—Dans l'affaire de la—
Succession de Paul Grima.

VINGT-DEUXIÈME COUR JUDICIAIRE de District, paroisse St Jacques—Etat de la Louisiane—No 1208—En vertu d'un ordre de vente, date le 11 juillet, 1887, à moi adressé par l'Honorable 22ème Cour Judiciaire de District, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 27 août 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de terre, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans le carré borné par les rues Ste-Anne, Robertson, Dumaine et Claiborne, mesurant trente-cinq pieds onze pouces cinq lignes de face à la rue Ste-Anne sur une profondeur de cent vingt-sept pieds dix pouces et cinq lignes, entre lignes parallèles. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Etant la même propriété que Mme J. N. McConnell, défenderesse dans cette affaire, a acquise de Jules Birot et Nerestan Haubuchon, conformément à un acte passé pardevant T. Buisson, notaire en cette ville, le 26ème jour d'août 1873.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
6 août—6 13 20 27—sept 3 7

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente à 12 mois de crédit.

H. C. Miller vs H. H. Price vs. Le Gulf Rice Milling Company.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 19.295.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et l'allée Natchez, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 7 septembre 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain terrain ou morceau de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, carré No trois cent soixante-quinze, entre les rues Delpuente, Terpsichore, Eason et Franklin, et à 200 pieds environ de la rue Tonti, savoir: Numéro deux cent quatre-vingt-dix pieds environ de façade sur la rue Delpuente, sur une profondeur de cent vingt pieds environ, connu et distingué sur un plan dressé par Wm. H. Seymour, ingénieur, en date du 15 juin 1887, et déposé par le Notaire soussigné en question.

Etant la même propriété acquise par la défenderesse par achat de la succession de Allen Conseley, selon un acte passé devant Wm. H. Seymour, notaire, le 19 mai 1886.

Le dit lot sus mentionné fut primitivement un du dit ilet, appartenant feu Allen Conseley de la succession de Wm. E. Camp et sa femme, d'après un acte pardevant A. E. Bienvenu, ex-notaire en cette ville, le 7 mai 1879.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—1° Du comptant pour payer la réclamation des demandeurs actuellement due, disons la somme de six cent soixante-sept piastres 66 2/3 (100 cents), avec intérêt au taux de sept pour cent par an du 1er juin 1886 jusqu'à parfait paiement, plus pour cent sur le dit principal et intérêt pour frais d'avocat; trois piastres pour la copie de l'acte; les frais et charges de procès et de vente et les taxes d'Etat et de ville dues sur la dite propriété.

2° L'acquéreur assumera, pour le montant de son enchère, le paiement d'un billet à ordre de six cent soixante six piastres 66 2/3 (100 cents), tirepar la défenderesse à son ordre et par elle endossé, daté du 1 juin 1886 et fait payable deux ans après date et portant intérêt au taux de sept pour cent par an à partir de la date du billet jusqu'à parfait paiement et garanti par hypothèque sur la dite propriété, concurremment avec la réclamation des demandeurs. L'acquéreur devra assumer toutes les obligations de l'acte primitif de la vente touchant frais d'avocats, assurance, etc.; 3° Et la balance, s'il y en a, comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
2août—2 9 16 23 30—sept 3

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'un intérêt dans une propriété et une bague en diamant.
—Dans l'affaire de la—
Succession de Paul Grima.

VINGT-DEUXIÈME COUR JUDICIAIRE de District, paroisse St Jacques—Etat de la Louisiane—No 1208—En vertu d'un ordre de vente, date le 11 juillet, 1887, à moi adressé par l'Honorable 22ème Cour Judiciaire de District, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 27 août 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de terre, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans le carré borné par les rues Ste-Anne, Robertson, Dumaine et Claiborne, mesurant trente-cinq pieds onze pouces cinq lignes de face à la rue Ste-Anne sur une profondeur de cent vingt-sept pieds dix pouces et cinq lignes, entre lignes parallèles. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Etant la même propriété que Mme J. N. McConnell, défenderesse dans cette affaire, a acquise de Jules Birot et Nerestan Haubuchon, conformément à un acte passé pardevant T. Buisson, notaire en cette ville, le 26ème jour d'août 1873.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
6 août—6 13 20 27—sept 3 7

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mme Jeanne Blanche Bouligny vs Mme Alice C. Bouligny et son mari.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 21.719—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 7 septembre 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain terrain ou morceau de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, passages, privilèges qui y appartiennent en quelque sorte, situé dans la carré d'ilet borné par la rue de Peters, les rues Lourdes, Prytanie et Pitt, formant l'angle de l'avenue Peters et de la rue Prytanie, mesurant, plus ou moins, quatre cent six pouces et six lignes de façade à l'avenue Peters, sur cent quarante-sept pieds sept pouces et quatre lignes de profondeur et quatre-vingt dix pieds de façade sur la rue Prytanie, cent trente huit pieds quatre pouces de profondeur du côté opposé, et une largeur sur la ligne du fond de cent cinq pieds. Etant la même propriété acquise par Mme Alice C. Bouligny, défenderesse ici, du demandeur, par acte passé devant Andree Hero, Jr., notaire en cette ville, le 3 avril 1886.

Saisi dans la susdite affaire.
Conditions—Comptant pour payer la réclamation du demandeur du montant de trois cent cinquante ($350) dollars avec huit pour cent d'interet par an du 13 avril 1886 jusqu'à paiement—plus une somme, principal et intérêt, honoraires d'avocat: quatre dollars frais pour copie du titre—les frais du procès et de la vente et les taxes de ville et d'Etat dues sur la dite propriété.

2° L'acquéreur assumant jusqu'à concurrence de l'enchère le paiement d'un certain billet de trois cent cinquante dollars, souscrit par la défenderesse Mme Bouligny à son propre ordre et par elle endossé avec hypothèque de son propre chef, daté du 3 avril 1886, et fait payable deux ans plus tard et portant intérêt à huit pour cent de la date de souscription jusqu'à parfait paiement et garanti par hypothèque du vendeur sur la dite propriété, conformément avec la réclamation du demandeur. Lacquéreur assumant toutes les obligations de l'acte primitif de la vente touchant les honoraires d'avocat, etc.

3° Le reliquat, s'il y en a, comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
9 août—9 16 23 27

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente du contenu de pharmacie, etc., comptes à recevoir.

Halfdam Rordam vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. — No. 21.516—En vertu d'un ordre de vente date le 1er août 1887, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le LUNDI 15 août 1887, à 2 heures p. m., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Au local No. 220 rue Canal entre Franklin et Bassin, le contenu de la pharmacie comprenant en bouteilles de drogue, comptoir de prescription, une grande balance, comptoir, vitrines, vitrines à bouteilles, à drogues et à médicaments, etc.

Aussi un lot de comptes à recevoir.
Le tout conformément à un inventaire enregistré.
Saisi dans l'affaire ci dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans
4août—4 9 13 14

ANNONCE JUDICIAIRE.

La Banque des Citoyens de la Louisiane vs Mlle Léonie Leprêtre.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans—No 20.681—En vertu d'un writ de saisie et de vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile du District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 27 août 1887, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:—

Un certain terrainet toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, passages, privilèges y appartenant en quelque sorte, situé dans le Deuxième district de cette ville, carré d'ilet borné par les rues St-Louis, Bourbon, Royale et Toulouse, désigné par la lettre B sur un plan dressé par J. A. D'Hémecourt, député voyer, daté du 21 décembre 1836, et annexé à un acte passé pardevant A. Boudonsqué, ancien notaire en cette ville, le vingt deuxième jour de janvier mil huit cent cinquante huit, d'après lequel plan dédit terrain mesure dix neuf pieds six pouces et deux lignes de façade rue St-Louis, sur cent soixante pieds de profondeur sur les lignes de chaque coté et dix neuf pouces de largeur dans le fond; borné sur le côté de la rue Royale par le terrain C, et sur le côté de la rue Bourbon, par le terrain A.

Ensemble avec quatre-vingt dix actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane y attachés et pesant sur la propriété. Saisie en cette affaire.

Conditions—Comptant pour payer la réclamation de la demanderesse: La somme de cinq cent quarante dollars, montant du prêt avec dix pour cent d'intérêt par an à partir du 1er octobre 1881: de plus la somme de mille quatre-vingts dollars, montant des contributions sur les actions du capital avec huit pour cent par an d'intérêt sur cent quatre-vingts dollars, à partir du 1er décembre 1881; et cent quatre-huit pour cent par an d'intérêt sur cent quatre-vingts dollars à partir du 1er décembre 1882, et cent quatre-vingts dollars à partir du 1er décembre 1883 et huit pour cent par an d'intérêt sur cent quatre-vingts dollars, à partir du 1er décembre 1884, et huit pour cent par an d'intérêt sur cent quatre-vingts dollars à partir du 1er décembre 1885; et huit pour cent par an intérêt sur cent quatre-vingts dollars à partir du 1er décembre 1886, et les frais de procès et les taxes de ville et d'Etat dues sur la dite propriété.

L'acquéreur en outre assumera le reste de la dette du capital, savoir: la somme de sept mille vingt dollars la propriété restant spécialement hypothéquée comme garantie de la dette; l'acquéreur en outre assumera toutes les obligations de l'acte primitif de la vente touchant les honoraires d'avocat, etc.

3° Le reliquat, s'il y en a, comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
4août—4 9 13 14

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'un intérêt dans une propriété et une bague en diamant,
—Dans l'affaire de la—
Succession de Paul Grima.

VINGT-DEUXIÈME COUR JUDICIAIRE de District, paroisse St Jacques—Etat de la Louisiane—No 1208—En vertu d'un ordre de vente, date le 11 juillet, 1887, à moi adressé par l'Honorable 22ème Cour Judiciaire de District, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 27 août 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Liberty (anciennement St Paul), Gravier, Howard (anciennement Gironde) et Common, mesurant, depuis quatre sur un plan dressé par Joseph Pilié, voyer, le vingt-quatrième jour d'avril 1831 et annexé à un acte passé pardevant Prosper Sylvestre Arnaz, notaire en cette ville, dans la même année, soit huit pieds neuf pouces environ des rues Liberty et Gravier et mesurant, entre lignes, trente pieds neuf pouces de face à la dite rue Liberty, sur une profondeur de cent pieds, entre lignes parallèles, et face à la rue Liberty. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, servitudes, privilèges, avantages et dépendances qui y appartiennent en quelque sorte.

2° Trois certains lots de terre, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Bandin Lopez, Salcedo et Commune, désignés comme les numéros un, deux et trois, et mesurant chacun trente-trois pieds onze pouces de face à la rue Baudin sur une profondeur de cent huit pieds environ, entre lignes parallèles; le dit lot numéro un forme l'encoignure des rues Baudin et Lopez.

Ensemble—Un tiers en plus comptant, et le reste en un et deux ans représenté par des billets garantis par hypothèque et privilège et lion de vendeur, portant intérêt à raison de huit pour cent et les clauses usuelles, etc.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans, et Syndic dans l'affaire ci-dessus.
22 juil—22, 29—août 5, 12, 19, 23.

COMPAGNIE D'ASSURANCE
LIVERPOOL
and LONDON
and GLOBE.
En plus grande Compagnie du monde contre l'incendie.
Plus de $38,000,000 de pertes payées aux États-Unis.
Toutes les pertes sont payées COMPTANT sans escompte, aussitôt qu'elles sont justifiées.
Pertes payées pour l'incendie de Chicago - - $3,239,091.
Pertes payées pour l'incendie de Boston - - $1,427,290.
Directeurs à la Nouvelle-Orléans
J. F. SHRODER, Chairman;
NEWTON BUCKNER, RODOLPH WOEST
A. DELVAILLE.
HENRY V. OGDEN, Secrétaire Résident.
LARENCE F. LOW, Assistant Secrétaire.
6v36—1an—V&C.

ATTRAIT SANS PRECEDENT!
PLUS D'UN DEMI-MILLION DISTRIBUÉ.
L.S.L.
Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane
Incorporée par la Législature en 1868, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public.
La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat adoptée le 2 décembre 1879.
Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande bonneté, a plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.
COMMISSAIRES.
Grand Tirage à Numéro Simple,
L'ACADÉMIE DE MUSIQUE, NOUVELLE-ORLEANS,
MARDI, 13 SEPT. 1887.
GROS LOT: $150,000
AVIS,—Billets $10 seulement,
DEMI-BILLET $5, CINQUIEME DE BILLET $2, DIXIEME DE BILLET $1.
LISTE DES LOTS:
1 Gros lot de $150,000 ... $150,000
1 .. de 50,000 ... 50,000
1 Lot de 20,000 ... 20,000
2 Lots de 10,000 ... 20,000
4 Lots de 5,000 ... 20,000
20 Lots de 1,000 ... 20,000
50 Lots de 500 ... 25,000
100 Lots de 200 ... 20,000
200 Lots de 100 ... 20,000
500 Lots de 100 ... 50,000
LOTS D'APPROXIMATION:
100 Lots d'approximation ... $300 ... $30,000
100 .. 200 ... 20,000
100 .. 100 ... 10,000
100 .. 50 ... 5,000
2,179 Lots s'élevant à ... $535,000
Pour les Cirsus ou toute autre information s'adresser au soussigné. Votre écriture devra être distincte et la signature lisible. On assure un service plus rapide de la Poste en envoyant une enveloppe portant votre adresse en plein.
Remises par Postal Notes, Express Money Order, ou change de New York, dans des lettres ordinaires. Monnaie courante par l'Express (à nos frais). Adresser à
M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.
Adressez vos lettres enregistrées à
la New Orleans National Bank, New Orleans, La.
RAPPELEZ VOUS que la présence des généraux Beauregard et Early, qui sont chargés des tirages, est une garantie de la parfaite loyauté qui préside à la distribution des lots. Les chances sont égales pour tous. Personne ne saurait prévoir le numéro qui tire au lot.
RAPPELEZ-VOUS que le paiement de tous les lots est GARANTI PAR QUATRE BANQUES NATIONALES DE LA NOUVELLE-ORLEANS, et que les billets sont signés par le président d'une institution dont les droits, inscrits dans une charte, sont reconnus par les tribunaux les plus élevés. Dédes vous donc des contrefaçons et des piges erronées.

BASILE BARES,
FACTEUR DE PIANOS.
34 Rue Royale, N. O.
SEUL AGENT POUR LES
Pianos GAVEAU, de Paris,
Supérieur à tout ce qui a été fait jusqu'à ce jour de construction nouvelle pour la sonorité prolongée, le cadre en fer rendu d'une seulepièce, système perfectionné, mécanique à large double répétition, soumises en fer, équilibré pour le maintien de l'accord. Ces pianos ont réellement un velouté et une pureté de son remarquables.
Accordé et réparations de pianos une spécialité. 20 mars
THE NEW-ORLEANS BEE.
L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
A Daily Newspaper, established on the 10 of September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers, ladies and gentlemen, who wish to enhance their knowledge of the French language.
Subscription Terms:
By Mail—Payable in advance,